



# SENEGAL

## ALLOCUTION

**DE SON EXCELLENCE MONSIEUR FODE SECK  
AMBASSADEUR, REPRESENTANT PERMANENT  
DU SENEGAL AUPRES DES NATIONS UNIES**

-----

**SUR LE POINT 107 DE L'ORDRE DU JOUR INTITULE  
LES MENACES VISANT A ELIMINER LE TERRORISME INTERNATIONAL**

-----

*NEW YORK, LE 07 OCTOBRE 2014*

**VERIFIER AU PRONONCER**

**Monsieur le Président,**

Permettez-moi, à l'entame de mon propos, de vous adresser mes sincères félicitations pour le choix porté sur votre personne pour présider les travaux de la 6<sup>ème</sup> Commission. Je voudrais vous assurer du soutien de ma délégation qui ne ménagera aucun effort pour contribuer au succès de votre mission.

Ma délégation souscrit à la déclaration faite par l'Égypte au nom de l'Organisation de la Coopération islamique (OCI) et celle prononcée par l'Iran au nom du Mouvement des non-alignés (NAM).

**Monsieur le Président,**

Au cours des dernières années l'expansion du terrorisme international a atteint des proportions jamais égalées et demeure une source de préoccupation majeure pour la communauté internationale.

En dépit de nos efforts collectifs et de l'adoption de la Stratégie antiterroriste mondiale, le Secrétaire Général des Nations Unies a reconnu, dans son Rapport A/68/841 du 12 avril 2014, que ce fléau continue de sévir « sous des formes nouvelles et plus sophistiquées en élargissant sa sphère d'action, en particulier en Afrique, de la bande sahélienne au delta du Niger ».

Mettant à profit le développement des Technologies de l'Information et de la Communication, dans un contexte international sécuritaire marqué par l'apparition de nouveaux conflits, plus complexes et multidimensionnels, les mouvements terroristes tendent à changer et à affiner leurs méthodes d'action. Dans ce registre, s'inscrivent les prises d'otages, devenues récurrentes et qui sont un moyen de financement du terrorisme et de son expansion politique.

**Monsieur le Président,**

Combattre toutes ces menaces nécessite, sans nul doute, des actions concertées que l'Organisation des Nations Unies a la responsabilité de coordonner.

Tous les Etats membres doivent, également, respecter leurs engagements internationaux en menant des actions concrètes dans la poursuite et l'extradition de personnes reconnues coupables d'actes de terrorisme et empêcher l'utilisation de leur territoire pour la planification, l'entraînement ou le financement de tels actes, dans le respect du droit international.

A cet égard, il me plait de rappeler que la **Stratégie anti-terroriste mondiale** que nous avons adoptée en 2006 nous engage à « susciter des initiatives et des programmes qui favorisent le dialogue, la tolérance et la compréhension

entre les civilisations, les cultures, les peuples et les religions et à promouvoir le respect mutuel et la prévention de la diffamation des religions, les valeurs religieuses, les croyances et les cultures ».

L'approche conçue par le **Sénégal**, à ce sujet, dans ses efforts de mise en œuvre de mesures visant à éliminer le terrorisme international repose essentiellement sur trois leviers principaux :

- D'abord **la prévention** par la mise sur pied d'un système d'alerte précoce et de coordination découlant d'une action proactive des forces de sécurité et des services de renseignement visant à priver les terroristes des moyens, de l'espace et des capacités de nuisance. La prévention est complétée par la répression, sur une base législative, de tout fait, acte, geste ou parole visant à jeter le discrédit sur une religion ou toute autre croyance, ainsi que le développement d'une communication stratégique et pédagogique impliquant les chefs religieux. Dans ce sillage, je voudrais réaffirmer le rejet de ma délégation de toute tentative visant à associer le terrorisme à une religion, une nationalité, une civilisation ou un groupe ethnique.

- Le deuxième aspect de la stratégie nationale sénégalaise est relatif à **la coopération** qui inclut l'ensemble des mesures et mécanismes mis en œuvre pour assurer une réponse collective, efficace et rapide contre la menace terroriste.

Dans ce cadre, le Sénégal a ratifié treize (13) des dix-neuf instruments juridiques des Nations Unies relatifs à la lutte contre le terrorisme ainsi que la Convention de l'OUA de 1999 sur la prévention et la lutte contre le terrorisme, le Protocole de 2004 y afférent et a souscrit aux différentes décisions pertinentes de l'UEMOA et de la CEDEAO, dont la Loi-cadre « Lutte contre le financement du terrorisme » de 2007 du Groupe intergouvernemental d'action contre le blanchiment d'argent (GIABA).

De même, notre pays participe activement à la coopération en matière de justice pénale internationale contre le terrorisme, de surveillance des frontières terrestres, maritimes et aéroportuaires, d'entraide judiciaire en matière de blanchiment d'argent et de financement du terrorisme.

- Le dernier aspect de la stratégie nationale du Sénégal concerne **la réaction rapide** en vue de poursuivre et punir les auteurs d'actes terroristes, d'assurer une protection maximale aux populations ainsi qu'une assistance appropriée aux victimes du terrorisme.

Ma délégation voudrait saluer, à ce sujet, le lancement du Portail destiné à ces victimes par le Secrétaire général des Nations Unies, en juin 2014.

**Monsieur le Président,**

Lors de la quatrième revue de la Stratégie anti-terroriste mondiale, tenue en juin 2014, nous avons exprimé notre vive préoccupation s'agissant du recrutement de personnes qualifiées de « **combattants étrangers** » en Syrie, par des organisations terroristes, notamment Al-Qaida ainsi que des groupes qui lui sont affiliés. Ce phénomène, qui ne cesse de prendre de l'ampleur, constitue une menace sérieuse pour la stabilité des pays d'origine, de transit et de destination.

Selon les estimations officielles, ces recrues étrangers proviennent de plus de quatre-vingt pays et leur nombre dépasserait les douze mille.

Par sa **résolution A/68/L.50 du 13 juin 2014**, l'Assemblée générale encourage les Etats membres à enrayer ce fléau, avec l'appui des Nations Unies. En effet, la mise en place d'une stratégie appropriée et efficace par la Communauté internationale est un impératif pour endiguer cette nouvelle menace à la paix et à la sécurité internationale.

Je voudrais saluer, à cet égard, l'excellente initiative du **Centre des Nations Unies pour la lutte contre le terrorisme (UNCCT)** de mettre en place un projet visant à améliorer la compréhension de ce phénomène et de développer les meilleures pratiques pour y mettre fin.

De même, ma délégation se réjouit de l'adoption, par consensus, par le Conseil de sécurité, de la **résolution 2178 du 24 septembre 2014**, que le Sénégal a co-parrainée et qui marque un pas décisif dans la recherche d'une solution durable au phénomène des « combattants étrangers » et traduit, par la même occasion, la volonté d'apporter une réponse collective à la menace terroriste et à l'extrémisme violent.

**Pour conclure, Monsieur le Président**, je voudrais lancer un appel à la communauté internationale pour appuyer les efforts en cours déployés par les pays du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest, pour combattre le terrorisme et l'extrémisme violent. A cet égard, la Stratégie intégrée des Nations Unies pour le Sahel (SINUS), lancée par le Secrétaire général, mérite d'être pleinement soutenue.

**Je vous remercie de votre aimable attention.**